

Le Sénat s'ajourne à loisir.

Le Sénat reprend sa séance.

A six heures, l'honorable Président quitte son fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie.

A sept heures et demie, le Sénat reprend sa séance.

La Chambre des Communes, transmet, par son greffier, un message avec un bill (142) intitulé: "Loi conférant certains pouvoirs au gouverneur en son conseil pour remédier au chômage et aider l'agriculture, et maintenir la paix, l'ordre et la bonne administration au Canada", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.